

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN

## SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2021

### Administration générale

1. La séance a été ouverte à 20 h par monsieur le maire Claude Frappier. Tous les élus sont présents et trois personnes sont présentes dans l'assistance.
2. L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.
3. Le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2021 a été adopté à l'unanimité.
4. Un relevé de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire a été déposé.
5. Les comptes courants ont été déposés, approuvés et autorisés à l'unanimité.
6. Dans le but de tenir compte des ajustements légaux pour faciliter le déroulement de **l'élection municipale générale du 7 novembre 2021**, le directeur général - qui agit également comme président d'élection - a précisé qui pourra être en mesure de siéger lors de la séance ordinaire du 6 octobre 2021. La fin de la période de mise en candidature est le 1er octobre à 16 h 30. Les membres du Conseil actuel pourront siéger le 6 octobre s'ils sont réélus par acclamation ou bien s'ils sont concernés par la nécessaire tenue d'un scrutin le 7 novembre. Un nouveau membre du Conseil, élu par acclamation le 1er octobre, pourra également siéger le 6 octobre en autant qu'il soit assermenté au préalable.
7. Dans **le dossier de la vente, par appel d'offres public, de deux immeubles du chemin de la Belle-Montagne**, le directeur général a déposé les deux rapports respectifs d'ouverture des offres. Pour les lots 5334130 et 5335005 du Cadastre du Québec, aucune offre d'achat n'a été soumise, tandis que pour les lots 5334131 et 5335008, une seule offre a été soumise, soit par madame Carmen Savard et ce, pour un montant de 9 600 \$.
8. **Dans le même dossier**, en considérant que le Conseil est toujours disposé à vendre les lots 5334130 et 5335005 du Cadastre du Québec, il a été résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à accepter la première offre d'achat les concernant qui surviendrait potentiellement à partir de ce jour et qui correspondrait intégralement aux conditions de vente déjà énoncées et ce, afin de permettre l'amorçage des démarches menant à la transaction.
9. La Municipalité a reçu un rapport d'inspection de la part de son assureur, la *Mutuelle des Municipalités du Québec* (MMQ), lequel énonce **des correctifs à apporter afin d'être conforme aux meilleures pratiques en gestion des risques et des mesures de prévention**. À cet effet, il a été résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à prendre les mesures nécessaires afin que soient apportés les correctifs demandés et ce, dans les meilleurs délais et de façon sécuritaire. La MMQ en sera informée.

10. En information pour le secteur de l'administration générale, la signature de deux contrats de vente pour des terrains du développement domiciliaire de la rue Matteau a été annoncée.

### **Sécurité publique**

11. Pour le secteur de la sécurité publique, il n'y avait pas de décision à prendre. En information, la conseillère répondante, madame Claire Boucher, a souligné la correspondance reçue du ministère de la Sécurité publique expliquant les inspections et vérifications en sécurité incendie qui seront effectuées en 2021-2022. Ensuite, des documents relatifs au projet de regroupement de services de sécurité incendie ont été déposés.

### **Transport**

12. Étant donné que **la virée de la rue Plourde et une section du rang Saint-Louis doivent être pavées**, il a été résolu à l'unanimité de mandater le service technique de la MRC de Maskinongé pour préparer le devis nécessaire à cette fin et ce, pour être en mesure de demander des soumissions par invitation pour faire effectuer ces travaux.

13. En information pour le secteur du transport, monsieur le maire a fait le compte rendu des démarches effectuées pour que la Municipalité se fasse octroyer de l'aide financière pour la réfection du chemin du Bout-du-Monde. Également, il a mentionné qu'il faisait d'autres démarches à la recherche de subventions pour ce même chemin du Bout-du-Monde et pour le chemin du Grand-Rang.

### **Hygiène du milieu**

14. Pour le secteur de l'hygiène du milieu, il n'y avait pas de décision à prendre, ni d'information supplémentaire à être soulignée.

### **Santé et bien-être des citoyens**

15. En information pour le secteur de la santé et du bien-être des citoyens, le conseiller répondant, monsieur Mario Lessard, a souligné que le ministre responsable de la région de la Mauricie, monsieur Jean Boulet, a octroyé une aide financière de 2 500 \$ à la Municipalité en lien avec le projet d'ajout de places en garderie au CPE *Les services de garde Gribouillis*. Également, il a mentionné que la *Commission municipale du Québec* a confirmé le renouvellement de la reconnaissance de la *Maison de Jeunes Au Bout du Monde* aux fins d'exemption de taxes.

## Aménagement, urbanisme et zonage

16. En information pour le secteur de l'aménagement, de l'urbanisme et du zonage, le conseiller répondant, monsieur André St-Louis, a signalé qu'il assistera à une rencontre concernant le projet d'agrandissement du parc industriel, laquelle se tiendra le 11 août 2021.

## Culture et loisirs

17. Pour tenir l'édition 2021 de l'activité **Le Party de Guimauves Géantes** dans le secteur de l'église municipale, il a été résolu à l'unanimité d'autoriser l'O.T.J. St-Paulin à utiliser de l'espace intérieur de l'église, les 16 et 17 octobre, pour y installer un comptoir de vente de denrées alimentaires et de boissons alcooliques.

18. Pour donner suite à une demande l'O.T.J. St-Paulin qui souhaite **installer une tête-à-trou sur le parterre du Sacré-Cœur**, soit un dispositif muni d'un trou permettant à quiconque d'insérer son visage au cœur d'une scène ou d'un élément décoratif pendant qu'une autre personne la photographie par exemple, il a été résolu d'accorder l'autorisation nécessaire.

19. **L'O.T.J. St-Paulin souhaite également intégrer un microsite au sein du site Internet de la Municipalité pour mieux promouvoir l'organisme.** Après discussion et après que certains points à considérer eurent été énoncés, il a été résolu à l'unanimité d'autoriser qu'un microsite au nom de l'O.T.J. St-Paulin soit intégré au site Internet principal de la Municipalité, conditionnellement à ce que l'organisme se dote d'un code d'éthique bien identifié. Il est entendu que cette décision dégage de toute responsabilité, notamment quant au suivi et au contenu du microsite en question, la direction générale et les employés municipaux.

20. Il a été résolu par vote à 3 pour, 1 contre, le maire s'ayant pas exercé son droit de vote, **d'autoriser toute personne intéressée à tenir une vente bazar en avant de l'église municipale lors des journées des 4, 5 et 6 septembre 2021;** la Municipalité ne fait que prêter le terrain.

21. En information pour le secteur de la culture et des loisirs, le conseiller répondant, monsieur Jacques Frappier, n'avait pas d'information supplémentaire à souligner. Également, le dépôt du procès-verbal de l'assemblée du C.A. de l'O.T.J., tenue le 20 juillet 2021, a également été effectué.

### **Autres sujets**

22. Lors de la parole au public, monsieur André Bellefeuille est venu expliquer la problématique qu'il vit concernant le branchement de sa propriété située au 3850, chemin de la Robine, au réseau d'égout municipal et ce, à cause de la pompe qui a été installée. Il demande de régler le problème. Il lui a été répondu que le nécessaire sera fait.
23. Par vote unanime, la séance a été ajournée au mercredi 18 août 2021, à 20 h.